

CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES

CONCLUES ENTRE LA POLYNESIE FRANCAISE ET LA SOCIETE MARAMA NUI

DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE

VAITE

RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC

Année 2023



Sommaire

1- SYNTHESE	3
1.1 Faits Marquants	4
1.2 Principaux indicateurs	
1.3 Projets de développement	
2 - PRESENTATION	7
2.1 Les moyens affectés à la concession	
2.2 Le cadre juridique et contractuel	12
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE	13
3.1 Tarif en vigueur	14
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant	
3.3 Bilan d'exploitation	
4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	20
4.1 Principes de la comptabilité appropriée	
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique	
4.3 Les comptes de la concession	
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES	31
5.1 Variation des immobilisations en concession	
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public	
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements	
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées	
5.5 Dépenses de renouvellement	
5.6 Dépenses de 1er établissement	
5.7 Méthode relative aux charges calculées	
5.8 Indemnités de fin de concession	
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC	17
U - ENGAGEMENTS NECESSAINES A LA CONTINUITE DU SERVICE FUDEIC	4 /



1- SYNTHESE

- 1.1 Faits Marquants
- 1.2 Les principaux indicateurs
- 1.3 Projets de développement



1.1 Faits Marquants

Production hydroélectrique globale annuelle

Sur les huit premiers mois de l'année, et plus précisément jusqu'à la 37ème semaine, 2023 s'est présentée comme l'année avec la plus faible production hydroélectrique annuelle, cumulant jusqu'à 30% de retard par rapport au prévisionnel statistique.

Ce sont les 15 dernières semaines de l'année, et notamment les deux derniers mois, qui ont permis de rattraper le retard de production annuelle, pour atteindre une production hydroélectrique inférieure de moins de 2% par rapport au prévisionnel statistique.

Le mois de décembre 2023 a ainsi fait l'objet de plusieurs records pour Marama Nui :

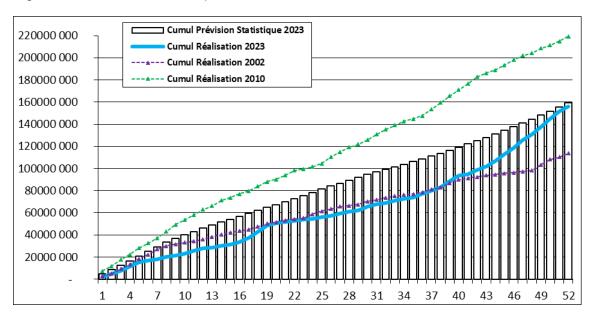
- Record mensuel en décembre 2023 avec 27,297 GWhs ;
- Record hebdomadaire au cours de la semaine du 4 décembre 2023 avec 7,256 GWhs;
- Record journalier du 13 décembre 2023 avec 1,121 GWh.

Ces performances sont le résultat cumulé :

- De la pluviométrie exceptionnelle des mois de novembre et décembre, condition sine qua non;
- Ainsi que du savoir-faire et de la forte implication des équipes à maintenir un parc disponible et optimisé grâce aux maintenances, aux réhabilitations et aux renouvellements des ouvrages et installations :
- Mais aussi la mise en service de Putu Uira qui permet d'écouler plus d'hydroélectricité la nuit et le week-end;
- Et enfin la souplesse du fonctionnement de la centrale de Punaruu au gasoil (versus fuel) qui améliore la complémentarité entre le thermique et les énergies renouvelables.

La production hydroélectrique annuelle a permis d'éviter l'importation et la consommation de plus de 37 000 m3 de gasoil et ainsi l'émission de près de 151 000 T de CO2.

Elle a également limité la hausse du prix de l'électricité due à la hausse mondiale des carburants.



- 4 -



Rapport avec l'Autorité Concédante

En vue de la mise à jour des Comptes d'Exploitation Prévisionnel (CEP) des concessions de Marama Nui, une méthode et un planning ont été actés entre le Pays et l'entreprise.

Les étapes consistent pour chaque concession à définir les éléments suivants :

- L'état de restitution des biens en fin de concession ;
- Le programme de réhabilitation des barrages (coût et planning);
- Le programme de renouvellement et de gros entretien jusqu'à la fin de la concession (coût et planning);
- La mise à jour éventuelle du fonds de maintenance des conduites forcées ;
- Les hypothèses de construction du Compte d'Exploitation Prévisionnel.

Les premières concessions travaillées depuis 2021 sont celles de Vaite, Vaihiria et Tita'aviri, dont les termes sont à 2035 et 2040.

La revue de l'ensemble des concessions est prévue avant fin 2024.

Fiabilité du réseau de transport

Depuis le 1er juillet 2020, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs incidents sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en état et en exploitation supérieures à ce qui était constaté précédemment.

En 2023, 2 black-out d'origine transport (l'un total sur l'île de Tahiti, l'autre partiel), 2 indisponibilités pour maintenance de lignes de transport et 2 défauts sur le réseau de transport ont entraîné des pertes de production hydroélectrique évaluées à plus de 8 Millions de Francs (ce montant était évalué à près de 4 Millions de Francs pour 2022).

Marama Nui n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à Marama Nui l'écoulement total de sa production.

Le réseau de transport n'ayant pas été renouvelé sur les trois boucles 20 kV du Sud, la fiabilité du service reste fragilisée dans la zone Sud de l'île et pourrait entrainer des difficultés d'écoulement d'énergie hydroélectrique dans un très proche futur.

Potentiellement, près d'un tiers des ventes d'énergie de la Société est subordonné à la disponibilité de ces boucles.



1.2 Principaux indicateurs

			Va	ite
			2023	2022
	Disponibilité des ouvrages		100,00%	98,94%
	Production sortie Transfo.			
	- exercice	kWh	7 578 285	12 160 509
sen	- moyenne historique	kWh	10 740 326	10 830 334
Techniques	Production vendue			
Tec	- exercice	kWh	7 275 890	11 760 630
	- rendement		96,0%	96,7%
	- contractuelle	kWh	10 137 127	10 137 127
	Chiffre d'Affaires Net Energie	k XPF	115 893	132 350
	Ecart sur prévisionnel (Art16.2)			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	53 886	77 693
	- variation de l'exercice	k XPF	-23 807	13 208
	Patrimoine Immobilier	k XPF	1 800 144	1 800 144
	Travaux réalisés			
Financiers	- Dépenses de renouvellement	k XPF	0	0
inan	- Dépenses d'améliorant	k XPF	0	0
_	Besoin de renouvellement	k XPF	578 958	578 958
	Fonds de maintenance des conduites forcées			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	231 427	269 420
	- Variation sur l'exercice	k XPF	-37 993	20 012
	Indemnité prévisionnelle de fin de concession	k XPF	908 146	908 146
ent	Environnement			
Développement durable	- économie de caburant	m3	1 801	2 890
/elop dura	- réduction de CO2	Т	7 327	11 757
Dév				

1.3 Projets de développement

Il n'y a pas à l'heure actuelle de projet de développement prévu dans la concession de Vaite ou la situation foncière n'est pas propice.



2 - PRESENTATION

- 2.1 Les moyens affectés à la concession
- 2.2 Le cadre juridique et contractuel
 - 2.2.1 La convention de concession
 - 2.2.2 Les autres contrats



2.1 Les moyens affectés à la concession

Les moyens humains dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux 5 vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés.

Les supports administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats, etc.) sont communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie du Groupe Engie en Polynésie française.



MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité

MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droit des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise. Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé de 30 à 35% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui.



Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea Teva I Uta;
- Vaite (1985), commune de Papeari Teva I Uta;
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a Hitia'a O Te Ra;
- Tita'aviri (1988), commune de Papeari Teva I Uta;
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o Hitia'a O Te Ra;
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o Hitia'a O Te Ra.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l'énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax 1 de Tita'aviri 1, Papeno'o 1 et Papeno'o 2 Maroto. L'ensemble de ces projets, convenus avec l'autorité concédante, permet de produire 2,55 GWh supplémentaires d'électricité d'origine hydraulique et d'améliorer ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

A ce jour MARAMA NUI exploite 16 barrages, dont le Lac Vaihiria, 28 captages au fil de l'eau, et 23 turbines, répartis sur 5 vallées de Tahiti Nui, pour une puissance installée totale de 47,6 MW.





Une énergie propre et locale

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 160 GWhs par an en moyenne (sur les dix dernières années), avec un record à 217 GWhs en 2010, est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation d'environ 38.000 m³ de gazole, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère d'environ 155.000 tonnes de CO₂ et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées.

Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes.

MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations.

De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.

Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.



MARAMA NUI est un investisseur de premier plan, au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2007, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité.

Le coût de programme se monte à près de 5,3 milliards de francs, il devrait s'achever en 2030/2035 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 millions de francs.



Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :

- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite Vaimana, modèles de prévisions de pluviométrie et de production ;
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center ;
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée, pelle araignée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie.



- 11 -



2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

La concession de forces hydrauliques de Vaite a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 15 octobre 1985 pour une durée initiale de 40 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2025.

Un premier avenant, en date du 12 août 1988, a légèrement modifié les caractéristiques techniques des installations prévues au cahier des charges initial.

Un second avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2035), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un troisième avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées.

La concession de Vaite comprend notamment 2 centrales, dénommées Vaite 1 et 2.

2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».



3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE

- 3.1 Tarif en vigueur
- Production vendue et chiffre d'affaires correspondant 3.2
 - 3.2.1 Pluviométrie

 - 3.2.2 Disponibilité des ouvrages3.2.3 Production brute d'hydroélectricité
 - 3.2.4 Production vendue
 - 3.2.5 Chiffre d'affaires
- Bilan d'exploitation 3.3
 - 3.3.1 Incidents majeurs
 - 3.3.2 Actions sécurité Environnement



3.1 Tarif en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985 Arrêté n° 46 CM		de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche
		(NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 205 CM	12.66F /kWh (tarif spécifique à la concession de Vaite)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable. Les tarifs appliqués en pratique sont donc inférieurs aux tarifs publiés ci-dessus. Par souci de transparence et de précision, une mise en cohérence de la formule et des tarifs réglementaires publiés est sollicitée depuis plusieurs années par notre société.

Si pour sa part, l'entreprise a bien facturé son énergie au prix « publié » elle a comptabilisé des « avoirs à établir » de sorte à ce que son chiffre d'affaires, corresponde aux produits qui lui sont contractuellement dus à savoir :

Date	Evènements Variations		Tarif	
Date	Evenements	Actualisation	Autres	Tarii
12/2015	Avenant 3			12,66
	Restitution taxe foncière		-0,52	12,14
01/03/2016	Actualisation	0,01		12,15
01/03/2017	Actualisation	0,02		12,17
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,36	11,81
01/03/2018	Actualisation	0,04		11,85
01/03/2019	Actualisation	-0,02		11,83
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,36	12,19
01/03/2020	Actualisation	0,03		12,22
01/03/2021	Actualisation	0,06		12,28
01/03/2022	Actualisation	0,07		12,35
01/03/2023	Actualisation	0,36		12,71
	Total	0,57	-0,52	

Au 31 décembre 2023, le montant de ces avoirs s'élève en cumul à 36.246.200 F CFP pour Vaite. Il est à noter que le prix de vente de l'hydroélectricité intègre 0,36F/kWh correspondant aux pertes de transport.



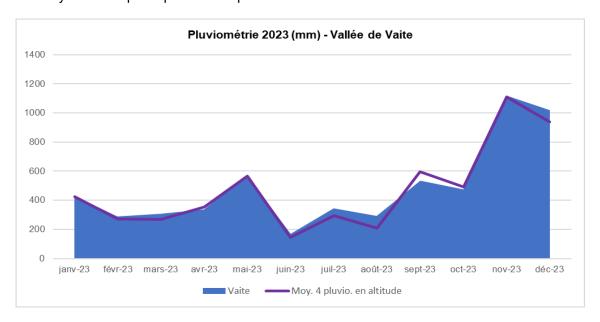
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

En 2023, la pluviométrie en altitude de la vallée de Vaite, correspondant à la moyenne des pluviométries des vallées de Vaihiria et de Tita'aviri, a été de 5888 mm.

Elle est inférieure de 19,1% à la pluviométrie de la vallée de 2022 et supérieure de 3,7% à la moyenne de pluviométrie annuelle toutes vallées.

Seuls les mois de mai, novembre et décembre ont fait l'objet d'une pluviométrie permettant une production hydroélectrique supérieure au prévisionnel mensuel.



3.2.2 Disponibilité des ouvrages

En 2023, la disponibilité annuelle sur arrêts automatiques de l'ensemble du parc des turbines de la concession de Vaite a été parfaite, avec un taux de disponibilité de 100%.

Entre 2022 et 2023, le nombre de déclenchements est passé de 12 à 0.

	Nb. déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité
Vaite 1	0	100,00%
Vaite 2	0	100,00%
Concession de Vaite	0	100,00%
Total Marama Nui	31	99,52%

En outre, le parc des turbines de la concession de Vaite a été indisponible environ 115 jours pour diverses interventions programmées, dont 106 jours (15 semaines) pour la modernisation mécanique de la turbine Vaite 2.



3.2.3 Production brute d'hydroélectricité

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1982 pour Vaite 1 et 1988 pour Vaite 2.

En 2023, avec 7,58 GWhs, la production totale de la concession de Vaite a été inférieure de 29% à la moyenne de l'énergie produite depuis 1988 (10,74 GWhs).

	VAITE 1	VAITE 2	VALLEE VAITE
1981	-	_	
1982	2 647 000		
1983	3 444 500		
1984	2 053 900		
1985	3 428 400		
1986	2 339 600		
1987	3 018 100		
1988	3 443 600	7 618 200	11 061 800
1989	2 738 600	6 662 500	9 401 100
1990	3 912 100	8 687 300	12 599 400
1991	3 303 260	7 249 800	10 553 060
1992	3 712 900	7 864 100	11 577 000
1993	3 685 950	7 988 500	11 674 450
1994	3 245 230	7 209 200	10 454 430
1995	3 555 190	7 842 500	11 397 690
1996	2 674 780	7 131 300	9 806 080
1997	2 477 130	7 296 900	9 774 030
1998	4 010 940	9 450 100	13 461 040
1999	2 475 560	6 535 900	9 011 460
2000	2 202 410	6 961 200	9 163 610
2001	3 003 590	7 455 900	10 459 490
2002	2 177 480	5 687 200	7 864 680
2003	2 112 990	5 726 970	7 839 960
2004	2 723 120	7 124 050	9 847 170
2005	2 599 110	6 791 720	9 390 830
2006	3 329 660	8 037 030	11 366 690
2007	3 403 120	8 758 190	12 161 310
2008	2 965 020	7 711 420	10 676 440
2009	3 192 288	8 181 580	11 373 868
2010	3 686 690	6 491 912	10 178 602
2011	3 236 132	7 734 904	10 971 036
2012	3 430 004	9 019 535	12 449 539
2013	2 975 484	8 562 847	11 538 331
2014	2 336 093	7 815 661	10 151 754
2015	3 538 820	8 083 821	11 622 641
2016	4 256 037	9 606 122	13 862 159
2017	4 211 553	9 782 990	13 994 543
2018	3 765 460	8 298 199	12 063 659
2019	3 641 103	7 787 890	11 428 993
2020	3 404 825	6 985 653	10 390 478
2021	2 788 931	6 456 850	9 245 780
2022	3 616 720	8 543 789	12 160 509
2023	3 058 146	4 520 139	7 578 285
maxi	4 256 037	9 782 990	13 994 543
mini	2 053 900	4 520 139	7 578 285
moy réelle à 2023	3 138 608	7 601 719	10 740 326
Ecart / Moyenne	-3%	-41%	-29%



3.2.4 Production « vendue »

En raison de la consommation des auxiliaires des centrales, la production nette vendue sur l'exercice s'élève à 7 275 890 kWh.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2023
Production brute (sortie transfo.)				7 578 285 kWh
- Consommation des auxiliaires				-38 917 kWh
Production nette des consommations des auxiliares	1 442 434 kWh	2 999 853 kWh	3 097 081 kWh	7 539 368 kWh
Pertes transport supportées MN	-42 936 kWh	-110 296 kWh	-110 246 kWh	-263 478 kWh
Production nette vendue	1 399 498 kWh	2 889 557 kWh	2 986 835 kWh	7 275 890 kWh

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Pertes de transport

Les pertes de transport qui selon le code de l'énergie devraient être supportées par le concessionnaire de transport (TEP) le sont toujours par Marama Nui même si ces dernières sont forfaitairement répercutées dans les tarifs.

Elles sont mesurées globalement sur le réseau de transport et réparties par concession Marama nui au prorata du nombre de kWh injectés.

Ces dernières sont en augmentation

	2019	2020	2021	2022	2023
Pertes transport supportées MN (kwh) - Vaite	316 558	307 492	280 120	358 216	263 478

Avec l'arrivée d'autres producteurs sur le réseau de transport sur 2024 à savoir la mise en service de deux fermes solaires dans le cadre de l'appel d'offre lancé par la Polynésie, il sera impossible d'identifier l'origine des pertes

Elles devraient augmenter significativement avec la mise en service de la boucle Nord

- 17 -



3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **115 893 038 XPF.**

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2023
Production brute (sortie transfo.)				7 578 285 kWh
- Consommation des auxiliaires				-38 917 kWh
Production nette des consommations des auxiliares	1 442 434 kWh	2 999 853 kWh	3 097 081 kWh	7 539 368 kWh
Pertes transport supportées MN	-42 936 kWh	-110 296 kWh	-110 246 kWh	-263 478 kWh
Production nette vendue	1 399 498 kWh	2 889 557 kWh	2 986 835 kWh	7 275 890 kWh
Production contractuelle (art 16-2)	2 218 914 kWh	3 844 080 kWh	4 074 132 kWh	10 137 127 kWh
Ecart	-819 416 kWh	-954 523 kWh	-1 087 297 kWh	-2 861 237 kWh
Dont 66% porté en cpt courant du concédant	-540 815 kWh	-629 985 kWh	-717 616 kWh	-1 888 416 kWh
Ventes Hydro à EDT	17 283 801 XPF	36 726 268 XPF	37 962 673 XPF	91 972 742 XPF
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				88 530 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				24 688 XPF
Chiffre affaires énergie				92 085 960 XPF
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)			23 807 078 XPF	
Chiffre affaires Net énergie			115 893 038 XPF	

3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

Accident du travail

Aucun accident du travail ni autre incident majeur n'est survenu en 2023 dans la concession de Vaite.

Accès à la vallée

La piste d'accès au barrage Vaite 2 a été bloquée à compter du début de l'année 2023 et pendant près de sept mois, ayant pour conséquence directe l'impossibilité d'accéder au barrage afin d'y effectuer la surveillance et l'entretien nécessaires :

- Surveillance hebdomadaire: Suivi des niveaux de fuites du barrage, surveillance de l'absence de nouvelle fuite du barrage, suivi des niveaux d'eau dans le barrage via les piézomètres, et comparaison entre le niveau d'eau enregistré par les sondes et celui mesuré in situ;
- Surveillance trimestrielle via la visite technique ;
- Entretien trimestriel de débroussaillage du barrage.





Une mission en hélicoptère a pu être organisée au bout de trois mois par l'équipe, afin d'y effectuer la visite technique règlementaire et les interventions les plus importantes (environ 1 Million de Francs).



Aussi, une ordonnance en référé en faveur de Marama Nui a permis de nouveau l'accès au barrage à compter de la fin du premier semestre 2023. Celle-ci donne un an aux parties pour engager une action en reconnaissance de servitude de passage ou en expropriation. En cours d'année, d'autres épisode de blocages de piste ont eu lieu et ont toutes été gérées au cas par cas.

Elles mettent en évidence la nécessité de mettre en place des baux de location pour les emprises foncières entre les associations de propriétaires et Marama Nui.

A noter que cette situation conflictuelle a également stoppé la démarche d'épandage par drone du produit de traitement contre la Petite Fourmi de Feu, pris en charge par l'entreprise et programmé depuis 2022 mais non abouti en raison des conditions météorologiques.

3.3.2 Réalisations de l'année

Curage du barrage Vaite 1 et reprise de l'étanchéité en partie basse du mur en béton (environ 6 Millions de Francs) :





4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des activités
- 4.1.2 La séparation des services délégués
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes
- 4.1.8 Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 4.1.13 Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3Les comptes de la concession



La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

4.1 Principes de la comptabilité appropriée

4.1.1 – La séparation des activités

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

4.1.2 - La séparation des services délégués

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.3 - Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.

4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

4.1.5 - La non-compensation des produits et des charges

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

1	/AITE	Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Achats et charges externes	-168 626 718	0	-168 626 718
Maintenance - Conduite exploitation	Autres produits et charges	6 684	71 088	-64 404
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions sur stocks et créances	388 437	413 125	-24 688
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions pour risques et charges	0	0	0
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	-170 479	17 302 678	-17 473 157
Impôts et Taxes	Provisions pour risques et charges	4 838 624	0	4 838 624
Financier	Autres produits et charges financières	-77 539	30 182	-107 721
TOTAL		-163 640 993	17 817 072	-181 458 064



4.1.6 - La justification du périmètre de charges

Non applicable car MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

4.1.7 - La permanence des méthodes

Imputation directe des créances clients :

A noter que les créances clients qui étaient comptabilisées par concession au moyen d'une clef de répartition, sont maintenant imputées directement sur la concession auxquelles elles se rapportent.

4.1.8 – Le principe de détermination des charges économiquement calculées

Le concessionnaire a mis en place sur 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- Elle répond aux exigences de retraitement de la « comptabilité appropriée » ;
- Elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement;
- Elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.



EDT

Libellé	Description	Vaite
Achat de l'hydroélectricité.	EDT achète de l'hydroélectricité à MN au prix de 12,06 XPF/kwh jusqu'au 1er mars 2016, puis les tarifs par vallées ont été actualisés. Au 31/12/23, les tarifs par vallées s'élèvent à 10,21 XPF pour Vaihiria, 12,71 XPF pour la Vaite, 13,84 XPF pour Titaaviri, 10,27 XPF pour Faatautia, 14,12 XPF pour la haute PPNOO et 14,41 XPF pour la moyenne PPNOO.	91 972 742
Exploitation déléguée: prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant déléguée a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une facturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	62 837 575
Exploitation déléguée: IDR ancien salarié	En cas de départ en retraite d'un ancien salaré de MARAMA NUI, les indemnités versées par EDT seront refacturées à MARAMA NUI au prorata du temps passé dans chaque société; en contrepartie de cet engagement, MARAMA NUI conservera à son bilan les indemnités de départ en retraite comptabilisées par elle même jusqu'à la prise d'effet de ce contrat.	3 089 447
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution.	1 693 891
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminées par un prorata. Sur l'exercice la prestation administrative inclus l'assistance informatique.	25 806 137

Autres parties liées

Libellé	Description	Vaite
Polydiesel	Travaux sous-traités : production	252 367
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités : réseaux et facility management et location de matériels	305 475

Les montants sont présentés hors TVA sociale

4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe:

- 4 DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES
- 4.3.3 Commentaires sur les comptes



4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

4.1.13 - Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- > soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.
 - Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
 - Avances et acomptes versés
 - Charges constatées d'avance
 - Au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :
 - Stocks et provisions s'y rapportant
 - Au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
 - Clients et Autres créances



Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
 - Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
 - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
 - Les provisions pour risques et charges,
 - Les emprunts bancaires.
 - Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata des achats et charges externes pour le poste :
 - Fournisseurs.
 - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Dettes fiscales et sociales,
 - Autres dettes.
 - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

Compte de résultat

- La production d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- Les coûts de maintenance et de conduite font principalement l'objet d'une affection directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
- L'amortissement des actifs de concession : ces charges sont affectées directement par concession.
- Les impôts et taxes correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- Les coûts de structure, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.
- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
 - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
 - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.



Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

 Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.



4.3 Les comptes de la concession

4.3.1 Bilan

ACTIF	VA	ITE
	2023 Concession	2022 Concession
Immobilisations concédées	1 800 143 552	1 800 143 552
Immobilisations privées	59 552 438	54 431 706
Immobilisations financières	4 565 855	1 434 125
Immobilisations en-cours	117 466 106	19 780 607
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	1 981 727 951	1 875 789 989
Amortissements	-879 898 059	-845 141 336
Immobilisations concédées (1)	-838 338 903	-805 777 715
Immobilisations privées	-41 559 156	-39 363 621
Provision dépréciation des immobilisations concédées		
Immobilisations nettes	1 101 829 892	1 030 648 653
Stock	17 421 319	18 481 203
Provisions de stock	-851 862	-1 014 118
Net	16 569 456	17 467 085
Créances clients	29 155 079	17 582 477
Autres créances	8 776 066	15 687 993
Charges constatées d'avance	78 088	111 162
Total créances d'exploitation	38 009 233	33 381 633
Provisions créances	-399 172	-374 484
Créances nettes	37 610 061	33 007 149
Disponibilités ou C/C du concessionnaire		
TOTAL ACTIF	1 156 009 410	1 081 122 887

PASSIF	VA	ITE
	2023 Concession	2022 Concession
RESULTAT	-45 067 480	1 533 997
Capitaux propres	-45 067 480	1 533 997
Amort caducité, ATO, PRU Provision pour renouvellement	283 722 219	307 365 736
Passif de renouvellement (2)	74 926 337	61 013 338
Fonds de maintenance conduites forcées	231 427 214	269 419 801
Autres provisions pour risques et charges	22 091 968	27 979 627
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	567 100 257	667 312 499
C/C du concessionnaire (emprunt)	395 376 793	256 009 777
Emprunt et dettes		
Avoirs à émettre à EDT	36 994 224	36 096 560
Fournisseurs	91 848 476	34 661 639
Dettes fiscales et sociales	12 264 539	8 971 994
Autres dettes	52 425 119	78 070 417
S/T emprunts et dettes	193 532 359	157 800 611
TOTAL PASSIF	1 156 009 410	1 081 122 887



4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT	•	VAIT	Έ
		2023 Concession	2022 Concession
CA "net" Energie		115 893 029	132 349 531
- -	Ventes hydro (à EDT)	91 972 742	145 055 297
	Refacturation de la consommation des auxiliaires des		
	postes de transport (à TEP) (3)	88 530	127 497
	Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (4)	24 688	374 484
	Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)	23 807 069	-13 207 747
	Production moyenne (de l'origine à 2019/2020)	10 740 326	10 830 334
	kWh vendus	7 275 890	11 760 630
	CA / kWh vendus	15,93	11,44
Maintenance - Condu	ite exploitation	-127 164 238	-63 984 303
manitenance - condu	Achats et charges externes	-168 626 718	-33 760 889
	Exploitation Déléguée	-63 970 317	-32 676 947
	Production immobilisée	106 497 577	4 031 969
	Provision pour risques et charges	100 401 011	7 001 909
	Provision Stock & créances	388 437	-374 484
	Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-1 289 421	-1 368 438
	·	-170 479	
	Exceptionnel		164 486
	Autres produits et charges	6 684	
Amortissement des a	actifs de concession	15 161 919	-42 842 168
	AT, Caducité, PR		
	Amortissement biens existants	-32 543 094	-32 543 094
	Dot. passif de renouvellement	-13 912 999	-13 912 999
	Amortis sement améliorant	-18 093	-18 093
	Reprise lissée caducité	23 643 518	23 643 518
	Dot. fonds conduites forcées	-20 011 500	-20 011 500
	Reprise sur travaux conduites forcées	58 004 087	
	Exceptionnel		
Impôts et taxes		-2 216 317	-7 250 088
impoto et taxes	Patente	-6 272 306	-6 058 174
	Autres	-782 635	-454 611
	Provision (5)	4 838 624	-737 303
	Provision autres		
	Exceptionnel		
Structure	Ash ste at all arms a set arms a	-35 803 973	-12 004 012
	Achats et charges externes	-33 317 614	-8 720 898
	Exploitation Déléguée	-1 956 706	-1 838 406
	Amortissement des biens privés de structure	-1 515 211	-1 008 235
	Provisions	985 558	-436 473
	Autres produits et charges		
	Exceptionnel		
Financier		-10 937 900	-4 011 899
	Intérêts sur emprunt bancaire		
	Autres produits et charges financières	-77 539	-7 175
	Rémunération C/C du concessionnaire	-10 860 361	-4 004 724
Dácultat avant impêt		AE 067 400	2 257 062
Résultat avant impôt		-45 067 480	2 257 062
	Impôt société		-723 065
		-45 067 480	1 533 997



4.3.3 Commentaires sur les comptes

Bilan

1 Amortissements – Immobilisations concédées

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

Compte de résultat

- **3** En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques, là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.
- **4** Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.
- **5** Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 avait pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 millions CFP pour Marama nui dont 4 millions CFP pour la vallée de la Vaite. Une provision pour risque avait été constituée en 2019. Sur l'exercice 2023, la charge de patente a été corrigée, conformément aux conclusions du redressement fiscal sur la patente.

Provisions redressement Patente	2022	+		2023
2017	0			0
2018	0			0
2019	37 845 732		37 845 732	0
2020	38 024 467			38 024 467
2021	37 469 307			37 469 307
2022	44 536 806			44 536 806
TOTAL	157 876 312	0	37 845 732	120 030 580

Au 31/12/2023, les autres éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.



4.3.4 Tableau de passage

	VAITE	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concessions + Hors concessions
Résultat avant IS - PCG	-33 505 438	686 008 554	652 503 116	96 032 969	748 536 085
Neutralisation des charges lissées sociales	11 089 810	190 398 624	201 488 434		201 488 434
Rémunération C/C du concessionnaire social	11 039 177	80 206 349	91 245 526	-91 245 526	0
Charges lissées - RAD	-22 830 668	-244 780 895	-267 611 563		-267 611 563
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	-10 860 361	-78 456 202	-89 316 563	89 316 563	0
Résultat avant IS - RAD	-45 067 480	633 376 430	588 308 950	94 104 006	682 412 956



5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

5.2	Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public
5.3	Suivi du programme contractuel d'investissements
5.4	Le fonds de maintenance des conduites forcée
5.5	Dépenses de renouvellement
	5.5.1 Le besoin de renouvellement5.5.2 Le réalisé de l'année5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans5.5.4 La dotation de l'exercice
5.6	Dépenses de 1 ^{er} établissement
	5.6.1 Le réalisé de l'exercice5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement
5.7	Méthode lissée des charges calculées

5.1 Variation des immobilisations en concession

Indemnité de fin de concession

5.8



5.1 Variation des immobilisations en concession

	2022	Acqu	isition	Cession	2023
		améliorant	renouvellement		
	1 800 143 552				1 800 143 552
ADDENDIOS	0.700.400		<u> </u>		1 0 700 400
APPENDICE	8 768 408				8 768 408
BATIMENT	61 462 171				61 462 171
CONDUITE	433 495 151				433 495 151
ELEC DE COMMANDE	35 872 432				35 872 432
ELEC DE PUISSANCE	49 767 070				49 767 070
ELECTRONIQUE	7 875 842				7 875 842
ETANCHEITE	95 717 788				95 717 788
GROS ŒUVRE	832 507 718				832 507 718
PIECES SECURITE	5 511 846				5 511 846
PISTE	29 386 608				29 386 608
PONT	105 235 576				105 235 576
TURBINE	134 542 942				134 542 942
	1 800 143 552	_		_	1 800 143 552

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service, en l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

Sous famille	Désignation principale		Valeur Brute	Amort.	VNC	IFC
Grilles renovées	VAITE AUT COMP GRILLE C1 VAITE CENTRALE 1	en 01.12.2014	5 977 756	-1 725 044	4 252 712	2 827 262
Protection Cathodique	VAITE PROT CATHODIQUE VAITE PROT CATHODIQUE		2 790 652	-2 402 599	388 053	
APPENDICE			8 768 408	-4 127 643	4 640 765	2 827 262
Autre	CLIMATISEUR GREE 18000BTU CENTRALE VAITE C1	07.04.2021	135 700	-74 183	61 517	-
Escaliers, rembardes	VT C1 ESCALIER RAMBARDE RENOVAT°CENTRALE VAITE 1	01.07.2015	5 428 412	-2 263 938	3 164 474	-
Génie civil béton	VAITE GENIE CIVIL C1 VAITE CENTRALE C1	01.01.1982	8 809 601	-8 809 601	0	-
Toiture	VAITE TOITURE C1 VAITE CENTRALE C1	01.11.2013	8 002 604	-4 067 988	3 934 616	-
Autre	CLIMATISEUR GREE 18000BTU WWH185T6MA VAITE C2	14.03.2021	135 700	-75 917	59 783	
Autre	AUSCULTATION VAITE 2 VAITE CENTRALE 2	01.02.2014	5 158 300	-2 557 657	2 600 643	-
Autre	VAITE AUTRES C2 VAITE CENTRALE 2	01.01.1988	8 043 341	-8 043 341	0	-
Génie civil béton	VAITE GENIE CIVIL C2 VAITE CENTRALE 2	01.09.2010	22 598 293	-7 532 667	15 065 626	8 287 588
Toiture	VAITE TOITURE C2 VAITE CENTRALE 2	01.09.2010	3 150 220	-2 100 147	1 050 073	-
BATIMENT			61 462 171	-35 525 439	25 936 732	8 287 588
Conduites	VAITE CONDUITES 1 VAITE CONDUITE	01.01.1982	62 645 234	-55 990 126	6 655 108	6 268 811
Conduites	VAITE C2 CONDUITE PHASE 2	15.02.2012	109 521 267	-24 537 457	84 983 810	65 942 647
Conduites	VAITE CONDUITES 2 VAITE CONDUITE	01.01.1988	181 571 794	-139 495 083	42 076 711	36 322 644
Conduites	VT2 CONDUITE AMENE (FOND BASSIN) VAITE BARRAGE 2	31.12.2010	79 756 856	-19 973 877	59 782 979	46 525 743
CONDUITE			433 495 151	-239 996 543	193 498 608	155 059 845
Armoire Automatisme	ARMOIRE AUTOMATIS. VAITE1 CENTRALE VAITE 1	05.11.2014	7 584 439	-2 777 465	4 806 974	1 167 028
Automate	AUTOMATE VAITE 1 CENTRALE VAITE 1	01.01.2000	3 693 723	-3 693 723	0	-
Cablages	CABLAGES VAITE 1 CENTRALE VAITE 1	05.11.2014	4 740 275	-1 735 915	3 004 360	729 393
Protections	PROTECTION VAITE 1 CENTRALE VAITE 1	01.01.2000	2 954 979	-2 954 979	0	-
Régulateur tension	REGULATEUR TENSION VAITE1 CENTRALE VAITE 1	01.01.2000	2 954 979	-2 954 979	0	-
Armoire Automatisme	ARMOIRE AUTOMATIS. VAITE2 CENTRALE VAITE 2	01.09.2010	5 689 247	-2 862 206	2 827 041	-
Automate	AUTOMATE VAITE 2 CENTRALE VAITE 2	01.09.2010	1 777 890	-1 777 890	0	-
Cablages	CABLAGES VAITE 2 CENTRALE VAITE 2	01.09.2010	3 555 779	-1 788 881	1 766 898	-
Protections	PROTECTION VAITE 2 CENTRALE VAITE 2	01.09.2010	1 422 312	-1 422 312	0	-
Régulateur tension	REGULATEUR TENSION VAITE2 CENTRALE VAITE 2	01.05.2016	1 498 809	-1 149 088	349 721	-
ELEC DE COMMANDE			35 872 432	-23 117 438	12 754 994	1 896 421



Sous famille	Désignation principale		Valeur Brute	Amort.	VNC	IFC
Alternateur BT	VAITE ALTERNATEUR C1 VAITE CENTRALE 1	01.01.2000	4 657 820	-4 657 820	0	-
Armoire puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAITE 1 CENTRALE VAITE 1		4 740 275	-1 735 915	3 004 360	729 393
Transformateur	VAITE TRANSFORMATEUR C1 VAITE CENTRALE 1	01.01.1982	2 223 236	-2 223 236	0	-
Alternateur BT	VAITE ALTERNATEUR C2 VAITE CENTRALE C2	01.09.2020	29 593 692	-6 576 092	23 017 600	-
Armoire puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAITE 2 CENTRALE VAITE 2	01.09.2010	3 555 780	-1 788 881	1 766 899	-
Transformateur	VAITE TRANSFORMATEUR C2 VAITE CENTRALE 2	01.01.1988	4 996 267	-4 488 891	507 376	-
ELEC DE PUISSANCE			49 767 070	-21 470 835	28 296 235	729 393
COMMUNICATION	VAITE FAISCEAU H. OUEST HERTZIEN VAITE CENTRALE	30.11.2010	7 875 842	-7 875 842	0	-
ELECTRONIQUE			7 875 842	-7 875 842	0	-
Etanchéité	VAITE C2 ETANCHEITE GEOME MBRANE PHASE 2	15.02.2012	95 717 788	-37 892 388	57 825 400	19 548 860
ETANCHEITE			95 717 788	-37 892 388	57 825 400	19 548 860
Barrage/Captage	VAITE CAPTAGE VAITE CAPTAGE	01.01.1982	309 966 219	-200 346 916	109 619 303	52 472 694
Barrage/Captage	VAITE C2 BARRAGE 2012 PHASE 2	15.02.2012	108 269 046	-19 781 475	88 487 571	68 503 816
Barrage/Captage	VAITE CAPTAGE C2 VAITE 2 BARRAGE	01.09.2009	247 020 727	-54 470 741	192 549 986	146 957 615
Etanchéité Gros Œuvre	VAITE C2 ETANCHEITE GROS OEUVRE PHASE 2	15.02.2012	143 576 681	-42 629 055	100 947 626	57 882 728
Instrumentation Barrage	VAITE INSTRUMENTAT° BARRA GE VAITE CENTRALE 2	01.06.2010	23 675 045	-16 079 299	7 595 746	-
GROS ŒUVRE			832 507 718	-333 307 486	499 200 232	325 816 853
Pièces Sécurité	PCE SECU 00579 ALTERNAT CONCEDES 380V-2000KVA-P	01.01.2012	5 511 846	-4 133 883	1 377 963	-
PIECES SECURITE			5 511 846	-4 133 883	1 377 963	-
Pistes	VAITE PISTES VAITE PISTES	01.01.1982	29 386 608	-18 994 058	10 392 550	4 974 718
PISTE			29 386 608	-18 994 058	10 392 550	4 974 718
Pont partie béton	VAITE PONT 1 BETON PARTIE VAITE CENTRALE	01.02.2010	8 245 081	-3 113 967	5 131 114	2 904 120
Pont partie béton	VAITE PONT 2 BETON PARTIE VAITE CENTRALE	01.02.2011	15 770 982	-5 444 040	10 326 942	5 948 931
Pont partie béton	VAITE PONT 3 BETON PARTIE VAITE CENTRALE	01.02.2011	10 991 231	-3 794 099	7 197 132	4 145 974
Pont partie béton	VAITE PONT 4 BETON PARTIE VAITE CENTRALE	27.11.2011	26 850 317	-8 750 160	18 100 157	10 677 641
Pont partie métalique	VAITE PONT 1 METALLIQUE PARTIE VAITE CENTRALE	01.02.2010	6 109 887	-3 631 786	2 478 101	-
Pont partie métalique	VAITE PONT 2 METALLIQUE PARTIE VAITE CENTRALE	01.02.2011	14 229 018	-7 764 326	6 464 692	49 866
Pont partie métalique	VAITE PONT 3 METALLIQUE PARTIE VAITE CENTRALE	01.02.2011	9 916 595	-5 411 174	4 505 421	34 753
Pont partie métalique	VAITE PONT 4 METALLIQUE PARTIE VAITE CENTRALE	27.12.2011	13 122 465	-6 740 359	6 382 106	520 185
PONT			105 235 576	-44 649 911	60 585 665	24 281 470
Bâche turbine	VAITE TURBINE C1 VAITE CENTRALE 1	01.12.2014	58 456 893	-13 275 217	45 181 676	27 647 990
Hydraulique + Vannes	VAITE AUT COMP VANNE C1 VAITE CENTRALE 1	01.12.2014	14 303 562	-6 943 565	7 359 997	-
Roue	VAITE ROUE C1 VAITE CENTRALE 1	01.12.2014	11 755 497	-5 338 956	6 416 541	-
Bâche turbine	VAITE TURBINE C2 VAITE CENTRALE 2	01.01.1988	42 732 668	-38 393 107	4 339 561	-
Roue	ROUE VAITE 2 VAITE CENTRALE 2	01.08.2006	7 294 322	-6 352 137	942 185	-
TURBINE			134 542 942	-70 302 982	64 239 960	27 647 990
			1 800 143 552	-841 394 448	958 749 104	571 070 400



5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

Le réalisé de l'année

Aucune dépense en lien avec le programme de réhabilitation des barrages n'a été réalisée en 2023 dans la concession de Vaite.

Les travaux de réhabilitation sur le barrage de Vaite 2 ont commencé en 2008 et se sont achevés en début d'année 2012, après plus de 4 années de travaux.

Avancement global du programme de réhabilitation des barrages :

Le programme total de réhabilitation des ouvrages Marama Nui est évalué à 5,3 Milliards de Francs, dont 3 Milliards déjà dépensés depuis 2007.

Les barrages en cours de réhabilitation sont Tita'aviri 2 (depuis 2011), Fa'atauti'a AB (depuis 2012), Fa'atauti'a C2 (depuis 2012), Fa'atauti'a C1 (depuis 2020) et Vainavenave à Papeno'o (depuis 2020).

5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	19	135 769 998	20 011 500		155 781 498
2017	18	155 781 498	20 011 500	-5 188 823	170 604 175
2018	17	170 604 175	20 011 500	0	190 615 675
2019	16	190 615 675	20 011 500	0	210 627 175
2020	15	210 627 175	20 011 500	-82 938	230 555 738
2021	14	230 555 738	20 011 500	-1 158 936	249 408 302
2022	13	249 408 302	20 011 500	0	269 419 802
2023	12	269 419 802	20 011 500	-58 004 087	231 427 215

Les dépenses en lien avec le fonds de maintenance des conduites forcées réalisées en 2023 concernent :

 Remplacement de la soupape synchrone par des soupapes asynchrones sur la conduite forcée Vaite 2 (environ 48,6 Millions de Francs)













 Recherche et réparation de la fuite sur la conduite forcée Vaite 2 (environ 6,6 Millions de Francs)











5.5 <u>Dépenses de renouvellement</u>

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Bâtiments
- Turbines
- Electricité de puissance
- Electricité de commande
- Composants renouvelables associés aux barrages
- Appendice
- Ponts

5.5.1 Le besoin de renouvellement

Il a été soumis au concédant, dans le cadre de la loi de Pays n°2018-34, par courrier dui 25 avril 2019. Il a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2022.

Variation du besoin de renouvellement sur l'exercice

	Plan du 25/04/2019	Revision 2022/2023
	période	période
	2018 à 2035	2023 à 2035
	423 117 390	423 117 390
réajustement 2018		1 101 955
réajustement 2019		98 860 000
réajustement 2022 (CEP)		85 472 032
Plan actualisé		608 551 377
réalisé 2018	-	-
réalisé 2019	-	-
réalisé 2020		- 29 593 692
réalisé 2021	-	-
réalisé 2022		
réalisé 2023	-	-
Réalisé cumul		- 29 593 692
Reste à faire au 31/12/2023	423 117 390	578 957 685

	ancien plan	plan actualisé
Pièces sécurité		
Bâtiment	40 911 650	53 856 582
Turbine	132 141 127	269 580 591
Elec de Puissance	90 988 737	28 975 225
Elec de Commande	45 023 836	39 738 314
Telecom	19 747 854	135 366 928
Barrage & composants associés	31 886 853	4 740 050
Pistes & Ponts	20 828 275	46 699 996
Appendice	4 079 034	
Autre composant	37 510 025	
	423 117 390	578 957 685



5.5.2 Le réalisé de l'année

Les dépenses de renouvellement engagées en 2023 concernent :

• La modernisation mécanique de la centrale Vaite 2, accompagnée d'une reprise partielle du génie civil du bâtiment, à travers le renouvellement de la roue, de la ligne d'arbre, du distributeur, du coude et de l'étanchéité (environ 92,8 Millions de Francs en 2023 et 95,5 Millions de Francs au total à date)

Les études ont démarré en 2020, les commandes de matériels ont été passées en 2021. Les travaux ont débuté dès la mi-année 2023 et se sont déroulés sur une période de plus de 3 mois, mobilisant l'ensemble des compétences de l'entreprise.

Sur 2024, les derniers ajustements et quelques modifications mineures se poursuivront afin de retrouver la puissance attendue de la machine, qui n'est à ce jour pas atteinte.

















- Le renouvellement du régulateur de tension de la centrale Vaite 1 (environ 2 Millions de Francs) ;
- Le calfeutrement anti-incendie de la centrale Vaite 2 :





5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans

Ce plan a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2022

en k XPF	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 030	2 031	2 032	2 033	Total
Pièces sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiment	0	5 751	0	11 376	0	18 866	766	0	17 097	53 857
Turbine	76 340	40 781	0	0	0	22 296	0	130 163	0	269 581
Elec de Puissance	0	0	28 975	0	0	0	0	0	0	28 975
Elec de Commande	0	0	0	4 201	35 537	0	0	0	0	39 738
Telecom	0	117 325	0	0	18 042	0	0	0	0	135 367
Barrage & composants	0	0	0	4 740	0	0	0	0	0	4 740
Pistes & Ponts	0	0	46 700	0	0	0	0	0	0	46 700
Appendice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre composant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Renouvellement	76 340	163 858	75 675	20 318	53 579	41 162	766	130 163	17 097	578 958

les travaux sont réalisés en fonction :

- de la pluviométrie de sorte à limiter les pertes de productible ;
- de la capacité des sous-traitants locaux ;
- de la capacité de l'entreprise à étudier et suivre les travaux.

5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails des calculs, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

La dotation de l'exercice s'élève à 13 912 999 XPF.

5.6 Dépenses de 1er établissement

5.6.1 Le réalisé de l'exercice

Les dépenses de premier établissement réalisées en 2023 concernent la mise en place d'un inverseur de source automatique à la centrale Vaite 1 (environ 1,5 Million de Francs). Celui-ci inclut plusieurs positions, permettant une alimentation des auxiliaires de la centrale par :

- · Réseau TEP;
- Réseau TSE (distribution);
- Alternateur;



• Groupe électrogène externe.



5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

Aucun programme d'investissement de premier établissement n'a été prévu pour 2024 dans la concession de Vaite.



5.7 Méthode relative aux charges calculées

5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service »;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.



5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- o elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcouts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ». Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.



5.7.3 Détail des calculs

5.7.3 Détail des calculs Traitement de l'existant y/c renouvellement		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement des biens au bilan		2017	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
VO Ouverture		1 806 427 171	1 784 227 171	1 784 227 171	1 784 227 171	1 799 872 152	1 799 872 152	1 799 872 152	1 799 872 152	1 867 979 381
acquisitions		1 000 427 171	1 / 04 22/ 1/1	1 /04 22/ 1/1	29 593 692	1 133 012 132	1 133 012 132	1 133 012 132	240 197 474	75 675 221
Sortie d'immo		22 200 000	-			-	-	-		- 51 335 561
VO Clôture	-	1 784 227 171	1 784 227 171	1 784 227 171	1 799 872 152	1 799 872 152	1 799 872 152	1 799 872 152	1 867 979 381	1 892 319 041
- IFC biens au bilan clôture	_	545 427 772 -	545 404 894 -			- 571 070 401	- 571 070 401			- 688 248 042
- IFC Prévis, sur renouvellement		040 427 772	040 404 004	040 404 004	011010401	011010401	07 1 07 0 40 1	-		- 42 056 531
Base amortissable	(A)	1 238 799 399	1 238 822 277	1 238 822 277	1 228 801 751	1 228 801 751	1 228 801 751	1 228 801 752	1 296 908 981	1 204 070 999
cumul doté à l'ouverture	(B)	601 370 345	634 919 243	713 350 875	744 260 957	740 655 340	773 198 434	805 741 528	838 284 623	718 753 928
sortie AT sur sortie immo	(C)	00.0.00	00.0.02.0		36 148 711	-	-	-		- 51 335 561
provisions antérieures à l'IFC	(D)		47 521 550		00 110 111				2 000 2.0	0.00000
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D)	637 429 054	556 381 484	525 471 402	520 689 505	488 146 411	455 603 317	423 060 224	630 714 603	536 652 632
nb années restantes	(19	18	17	16	15	14	13	12	11
dotation exercice A	(E)	33 548 898	30 910 082	30 910 082	32 543 094	32 543 094	32 543 094	32 543 094	52 559 550	48 786 603
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E)	634 919 243	713 350 875	744 260 957	740 655 340	773 198 434	805 741 528	838 284 623	718 753 928	716 204 969
Mécanique de lissage des AT										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(A)		8 009 811	15 770 444	26 384 795	36 804 074	47 100 339	61 013 338	74 926 337	68 822 880
dotations/reprises B	(B)	8 009 811	7 760 634	10 614 351	10 419 279	10 296 265	13 912 999	13 912 999	- 6 103 457	- 2 330 510
Actif/Passif de renouvellement cloture	(A) + (B)	8 009 811	15 770 444	26 384 795	36 804 074	47 100 339	61 013 338	74 926 337	68 822 880	66 492 371
dotation économique A+B	(7,4 (2)	41 558 708	38 670 716	41 524 433	42 962 373	42 839 359	46 456 093	46 456 093	46 456 093	46 456 093
Moyenne des dotations										
Ecart sur moyenne	-	3 596 076 -	6 484 068 -	3 630 351 -	2 192 411 -	2 315 425	1 301 309	1 301 309	1 301 309	1 301 309
Ecart sur moyenne cumulé	-	3 596 076 -	10 080 144 -	13 710 495	15 902 906	18 218 331	- 16 917 022 -	15 615 712	- 14 314 403	- 13 013 093
Traitement de l'améliorant		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
VO Ouverture		-	-	0	0	0	271 400	271 400	271 400	271 400
acquisitions financement concession		-	-	-		271 400				
acquisitions autres financement Tiers	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture		-	-	-	-	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400
Financements tiers cumul		-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice					-	-	-	-	-	-
· IFC biens au bilan cumulé		-	-	-	-	-	-	-	-	-
e 11	_	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
pase amortissable		-	-	-	-	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400
cumul doté à l'ouverture reste à amortir			-	-	-	271 400	18 093 253 307	36 187 235 213	54 280 217 120	72 373 199 027
reste a amortir nb années restantes		- 19	- 18	- 17	- 16	271 400 15	253 307 14	235 213	217 120	199 027
dotation exercice		- 19	- 18	- 1/	-	18 093	18 093	18 093	18 093	18 093
dotations cumulées		-	-	-	-	18 093	36 187	54 280	72 373	90 467
Vo - fin tiers - IFC - dotations		-	-	-	-	253 307	235 213	217 120	199 027	180 933
•										
caducité cpt 229 ouverture	(A)	449 226 843	425 583 325	401 939 807	378 296 289	354 652 771	331 009 253	307 365 735	283 722 217	260 078 699
Reprise lissée caducité art LP4 caducité cpt 229 ouverture reprise lissée	(B)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518
caducité cpt 229 ouverture	` '									



Traitement de l'existant y/c renouvellement		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Amortissement des biens au bilan											
VO Ouverture		1 892 319 041	1 895 082 279	1 903 964 870	1 903 964 870	1 903 964 870	1 914 565 313	1 914 620 263	1 958 389 296	1 962 792 367	1 962 792 367
acquisitions		20 317 576	53 578 720	-	-	41 162 039	765 957	130 163 358	17 097 340		
Sortie d'immo	•	- 17 554 338 -	11 000 120	-	-	- 30 561 596 -	711 007	- 86 394 324 -	12 694 269	-	-
VO Clôture		1 895 082 279	1 903 964 870	1 903 964 870	1 903 964 870	1 914 565 313	1 914 620 263	1 958 389 296	1 962 792 367	1 962 792 367	1 962 792 367
- IFC biens au bilan clôture				- 747 074 825 -	- 747 074 825		777 946 355			- 908 145 757	- 908 145 757
- IFC Prévis. sur renouvellement			14 809 596	-	-	- 30 871 529 -		- 114 658 605 -	15 387 606	-	-
Base amortissable	(A)	1 164 777 706	1 171 699 641	1 156 890 045	1 156 890 045		1 136 673 908	1 180 289 750	1 070 034 216	1 054 646 610	1 054 646 610
cumul doté à l'ouverture	(B)	716 204 969	745 263 339	752 915 258	803 412 107	853 908 955	880 704 547	931 329 613	928 773 904	967 397 829	1 011 022 220
sortie AT sur sortie immo	(C)	- 17 554 338 -	44 696 129	-	-	- 30 561 596 -	711 007	- 86 394 324 -	12 694 269	-	-
provisions antérieures à l'IFC	(D)	100 107 075	474 400 400	400 074 707	050 477 000	044 440 400	050 000 000	005.054.404	150 051 501	07.040.704	40.004.004
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D)	466 127 075	471 132 430	403 974 787	353 477 939	344 143 129 6	256 680 369	335 354 461	153 954 581	87 248 781 2	43 624 391
nb années restantes	(E)	10	9	8	7		5	4	3		43 624 391
dotation exercice A	(E)	46 612 707	52 348 048	50 496 848	50 496 848	57 357 188	51 336 074	83 838 615	51 318 194	43 624 391	
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E)	745 263 339	752 915 258	803 412 107	853 908 955	880 704 547	931 329 613	928 773 904	967 397 829	1 011 022 220	1 054 646 610
Mécanique de lissage des AT											
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(A)	66 492 371	66 335 757	60 443 802	56 403 047	52 362 292	41 461 197	36 581 217 -	801 305	- 5 663 405	- 2 831 703
dotations/reprises B	(B) -	156 614 -	5 891 954	4 040 755 -	4 040 755	- 10 901 095 -	4 879 980	- 37 382 522 -	4 862 100	2 831 703	2 831 703
Actif/Passif de renouvellement cloture	(A) + (B)	66 335 757	60 443 802	56 403 047	52 362 292	41 461 197	36 581 217	- 801 305 -	5 663 405	- 2 831 703	0
dotation économique A+B		46 456 093	46 456 093	46 456 093	46 456 093	46 456 093	46 456 093	46 456 093	46 456 093	46 456 093	46 456 093
Moyenne des dotations				-		-					
Ecart sur moyenne		1 301 309	1 301 309	1 301 309	1 301 309	1 301 309	1 301 309	1 301 309	1 301 309	1 301 309	1 301 309
Ecart sur moyenne cumulé		- 11 711 784 -	10 410 475	9 109 165 -	7 807 856	6 506 547	5 205 237	- 3 903 928 -	2 602 619	- 1 301 309	-
Traitement de l'améliorant		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
VO Ouverture		271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400
acquisitions financement concession											
acquisitions autres financement Tiers		-	-	-	-	-	_	-	-	-	-
VO Clôture	-	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400
Financements tiers cumul		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IFO biana an bilan annulé											
- IFC biens au bilan cumulé		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	-	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400	271 400
cumul doté à l'ouverture		90 467	108 560	126 653	144 747	162 840	180 933	199 027	217 120	235 213	253 307
reste à amortir		180 933	162 840	144 747	126 653	108 560	90 467	72 373	54 280	36 187	18 093
nb années restantes		10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice		18 093	18 093	18 093	18 093	18 093	18 093	18 093	18 093	18 093	18 093
dotations cumulées		108 560	126 653	144 747	162 840	180 933	199 027	217 120	235 213	253 307	271 400
Vo - fin tiers - IFC - dotations		162 840	144 747	126 653	108 560	90 467	72 373	54 280	36 187	18 093	-
Reprise lissée caducité art LP4 caducité cpt 229 ouverture	(A)	236 435 181	212 791 662	189 148 144	165 504 626	141 861 108	118 217 590	94 574 072	70 930 554	47 287 036	23 643 518
reprise lissée	(A)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)	(23 643 518)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B)	212 791 662	189 148 144	165 504 626	141 861 108	118 217 590	94 574 072	70 930 554	47 287 036	23 643 518	-
Impact exercice (-) = produit		22 830 669	22 830 669	22 830 669	22 830 669	22 830 669	22 830 669	22 830 669	22 830 669	22 830 669	22 830 669
						45					



5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	IFC prévisionnelle sur	IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2023	Total IFC
	biens à renouveler	et non renouvelables	
APPENDICE		2 827 262	2 827 262
BATIMENT	33 344 813	8 287 588	41 632 401
CONDUITE		155 059 845	155 059 845
ELEC DE COMMANDE	11 621 374	1 896 421	13 517 795
ELEC DE PUISSANCE	9 658 408	729 393	10 387 801
ELECTRONIQUE	69 310 426	-	69 310 426
ETANCHEITE		19 548 860	19 548 860
GROS ŒUVRE	474 005	325 816 853	326 290 858
PIECES SECURITE			-
PISTE		4 974 718	4 974 718
PONT	32 398 122	24 281 470	56 679 592
TURBINE	180 268 208	27 647 990	207 916 198
	337 075 357	571 070 400	908 145 757



6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

- 1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
- 2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
- 3. Accord de puissance garantie
- 4. Convention de prestation de conduite
- 5. Convention d'assistance administrative



ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT en 2006.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

2- Convention de fourniture d'hydroélectricité

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1^{er} mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

3- Accord de puissance garantie

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.

La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.



La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

4- Convention de prestation de conduite

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

5- Convention d'assistance administrative

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2023, les montants facturés se sont élevés à 76.308.309 FCFP et inclus l'assistance informatique.